



**DEFIMAN
TRIATHLON
PEZENAS**

Règlement Trail de Nadal 11 Décembre 2022

Organisateur

Le Trail de Nadal est organisé par l'association Loi 1901 DEFIMAN TRIATHLON PEZENAS, 16 RUE DE BADASSAC 34510 FLORENSAC.

Site internet : triathlonpezenas.fr

Mail : triathlonpezenas@gmail.com

Contact : Elodie BONNIN, Présidente 0662825397

Lieux et départs des courses

Le départ et l'arrivée des courses se fera du Cours Jean Jaurès à PÉZENAS aux horaires suivants :

-Le Trail de Nadal, 33.6 km (782 D+) : 9h00 solo ou en relais (1er relais 15km avec 286 D+-2 éme relais 18.6km avec 493 D+) (maximum 150 participants en solo et 100 relais)

-Le petit trail 12.1 km (220 D+) : 10h (maximum 250 participants)

-La Cani-Rando de Nadal 9.500 (150 D+): 10h00 (maximum 80 participants)

les courses enfants parcours sur le Cours Jean Jaurès :

- Poussin 10h05 500 m**
- Benjamin 10h10 1500 m**
- Minime 10h20 2500 m**

Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Trail de Nadal (33.6km)

les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs (nés en 2003 et avant)

- Trail de Nadal en relais (1er relais 15 km-2ème relais 18.6 km)

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs Juniors (nés en 2005 et avant)

- Petit trail 12.1 km

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs, Juniors , Cadets (nés en 2007 et avant)

- La Cani-Rando de Nadal 9.500 km (sans chronomètre ni classement)

Randonnée ouverte à tous.

les courses enfants catégorie d'âge (animation sans chrono ni classement) :

Parcours uniquement sur le Cours Jean-Jaures

- **Poussin 1 tour 500 m** nés en 2012 et 2013

- **Benjamin 3 tours 1500m** nés en 2010 et 2011

- **Minime 5 tours 2500 m** nés en 2008 et 2009

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Frais d'inscription

-Trail de Nadal , inscription en ligne sur le site ats-sport.com distance 33.6 km individuel : **32 €**,

ou

Inscription sur place le 10/12/2022 de 14h00 à 18h00 Mairie de Pézenas **35 € dans la limite des places disponibles.**

-Trail de Nadal en relais, inscription en ligne sur le site ats-sport.com distance 33.6 km , **34 €**,

ou

Inscription sur place le 10/12/2022 de 14h00 à 18h00 Mairie de Pézenas **40 € dans la limite des places disponibles.**

-Le petit trail de Nadal, inscription en ligne sur le site ats-sport.com distance 12.1 km : **12 €**,

ou

Inscription sur place le 11/12/2022 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas **15 €** dans la limite des places disponibles.

-La Cani Rando de Nadal, inscription en ligne sur le site ats-sport.com distance 9.500km : **8€**,

ou

Inscription sur place le 11/12/2022 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas **10 €** dans la limite des places disponibles.

Courses enfants gratuites. Inscriptions sur place.

Inscription

Les inscriptions en ligne sont à privilégier

Inscriptions en ligne sur le site ats-sport.com.

La date limite du dépôt du dossier complet pour toutes les courses est fixée avant le 08/12/2022 en utilisant le lien depuis notre site ou sur ATS-sport.com

- Pour le paiement par CB uniquement avant le 08/12/2022, au-delà l'inscription sera annulée.
- Pour le dépôt des documents (licences ou certificat médical) avant le 08/12/2021 au-delà l'inscription **sera annulée et non remboursée.**

Les inscriptions sur place seront validées sur présentation d'un document mentionné ci-dessous et après règlement de la course (paiement par chèque ou espèces exclusivement, merci de faire l'appoint).

Possibilité de vérifier votre inscription sur le site ats-sport.com

Documents justificatifs :

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

-ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

-pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les documents papier (Certificat médical, Licence, ..) seront à télécharger sur votre dossier en format numérique sur le site ats-sport.com.

Retrait des dossards

Le trail de Nadal : retrait des dossards le 10/12/2022 de 14h00 à 18h00 Foyer des Campagnes, 10 Place Frédéric Mistral et le 11/12/2022 de 7h30 à 8h45

Le petit trail : retrait des dossards le 11/12/2022 de 14h00 à 18h00 Foyer des Campagnes, 10 Place Frédéric Mistral et le 11/12/2022 de 7h30 à 8h45

Courses enfants : retrait des dossards le 11/12/2022 de 14h00 à 18h00 Foyer des Campagnes, 10 Place Frédéric Mistral et le 11/12/2022 de 7h30 à 8h45

Les participants à la cani Rando ne seront pas dotés de dossard.

Dotation d'accueil et échange de dossards.

Une dotation d'accueil sera délivrée à tous les participants.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sauf avec l'accord de l'organisation dans les conditions ci-après définies, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Un transfert exceptionnel de dossard pourra être autorisé par l'organisation. La demande devra être faite directement auprès de l'organisateur au plus tard le 1er décembre, et le transfert sera soumis à des frais de gestion de 5 Euros.

Temps limites, Barrières horaires et pointage de passage :

Pour le trail de Nadal, 33.6km: Le temps de passage maximum au 25ème km (au niveau du ravitaillement) est fixé à 12h20 (soit 3h20 après le départ). Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course. Ils rejoindront le départ par leur propre moyen et sous leur seule responsabilité, ou par un minibus de l'organisation.

Les concurrents qui souhaiteront poursuivre le feront sous leur propre responsabilité et seront mis hors course sur le classement général final.

Un pointage informatique sera opéré sur le point le plus éloigné du parcours par transpondeur. Un pointage manuel sera également effectué.

Les concurrents qui ne seront pas pointés par le bénévole ou détectés par le transpondeur seront mis hors course.

Parcours

Vous pouvez consulter les parcours sur le site triathlonpezenas.fr ou sur le site openrunner.com .

Le trail de Nadal Open runner N°**15431552**

Le petit trail Open runner N°**15409614**

La Cani Rando de nadal Open runner N°15644607

Courses enfants : sur le cours Jean Jaurès.

Dispositions spécifiques à la course en relais

Le point de relais du Grand Trail de Nadal se situe au niveau du camping La Pinède sur la commune de Castelnau de Guers (accessible en voiture par la D161 entre Castelnau de Guers et Pinet). Le deuxième relayeur devra se rendre au point de relais par ses propres moyens, et le premier relayeur devra revenir au point de départ par ses propres moyens. Le dossard servira de témoin. Les concurrents participant au relais devront se munir d'un Porte dossard.

Dispositions spécifiques à la Cani-Rando

Nos amis canins devront être obligatoirement tenus en laisse sur le parcours. Pour ce faire, les propriétaires devront être dotés des matériels suivants:

- d'un harnais de traction pour votre chien, adapté à sa morphologie et avec une attache sur le dos

- d'une ligne de trait un peu élastique pour éviter les à-coups et que la traction soit plus fluide.
- d'une laisse classique.
- Prévoir un sac ravitaillement solide et liquide pour votre chien.

Ravitaillements

Épreuves trail en autosuffisance partielle, le coureur emporte de quoi manger et de quoi boire.

Sur le trail de Nadal, un ravitaillement (liquide et solide) sera positionné au 15 ème kilomètre, 24.8 ème kilomètre ainsi que sur l'arrivée.

Sur le petit trail et la Cani Rando de Nadal, un ravitaillement sera positionné uniquement à l'arrivée.

Les concurrents devront se munir de leur propre gobelet.

Sécurité

Les concurrents devront respecter le Code de la Route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors- course du concurrent fautif.

Matériel

Les concurrents doivent avoir un équipement adapté à la course en pleine nature et une adaptation des effets vestimentaires en fonction des prévisions météorologiques. Sur le trail de 33.6 km, une réserve d'eau est obligatoire.

Chaque concurrent doit avoir son propre gobelet.

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Il est conseillé aux concurrents d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d'appel du centre de secours et celui du PC course.

Les bâtons seront autorisés sur les trails

(liste susceptible de modification en fonction des contraintes sanitaires)

La surveillance médicale

Elle sera assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

-Tout abandon doit être signalé auprès des bénévoles présents le long du parcours.

-Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve, et s'engagent à écouter le briefing d'avant-course.

-Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

Assurance Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'AXA France IARD SA représenté par MME ROQUES COUDER SYLVIE, 2 Rue Lord Clive, 34120 PEZENAS. Contrat n° 11027315204 Client n° 3969598504

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.
- La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation y compris pour les vestiaires.

Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course situé à l'arrivée dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Contrôle antidopage

Conformément aux dispositions de l'article R.232-48 du Code du Sport, l'organisateur mettra le cas échéant à disposition de la personne chargée du contrôle des locaux appropriés ainsi qu'un délégué fédéral.

Jury d'épreuve

Il se compose :

- du Président de l'association Défiman Triathlon Pézenas (organisatrice)
- du responsable du parcours.
- du directeur de course.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Résultats & Récompenses

Pour le trail de Nadal et le petit trail , remise des prix le 11/12/2022 à 13h

Récompenses aux 3 premières et 3 premiers au scratch

Récompenses premières et premiers cadets, junior, espoir , Master (pas de cumul avec classement scratch)

Récompense premier relais masculin, féminin, mixte

En cas d'absence à la remise des prix, aucune récompense ne pourra être réclamée.

Droits à l'image

Par sa participation aux " trails de Nadal et courses enfants" chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans. L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

Vie privée, informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation aux " trails de Nadal" et courses enfants implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet ats-sport.com et triathlonpezenas.fr de la compétition susvisée.

Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Modification du règlement - protocole sanitaire

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site ats-sport.com et triathlonpezenas.fr; elles sont imposables aux concurrents dès cet instant. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.

En ce qui concerne le protocole sanitaire qui pourrait être mis en place par l'autorité préfectorale en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, se référer au règlement mis en place à ce sujet en décembre 2022.